



# Disparités de rendement selon l'âge de départ à la retraite

*Séance plénière du COR*

14 octobre 2021

Secrétariat général du COR

## Dans quelle mesure le barème de calcul de la pension a un impact sur le rendement offert à l'individu par le système de retraite ?

Plusieurs dispositifs existent pour inciter les individus à décaler leur âge de départ à la retraite : durée d'assurance pour le taux plein, décote, surcote, bonus...

Quel impact du barème sur le rendement ? Est-il neutre ? Le surcroît de cotisations consenti en cas de report de l'âge est-il compensé par l'acquisition de droits supplémentaires ?

Pour répondre à ces interrogations, le taux de rendement interne (TRI) est mesuré à différents âges de départ à la retraite.

Le rôle joué par chaque régime (CNAV et AGIRC-ARRCO) en termes de rendement opéré est examiné.

## Des âges de liquidation à la retraite différents

Cas type	Cas type de non-cadre					
Paramètres identiques						
Génération	2000					
Durée de carrière pour le taux plein	43 ans					
Nombre d'enfants	0					
Âge de début de carrière	21 ans					
Sexe	neutre					
Paramètres différents						
Âge de liquidation	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans

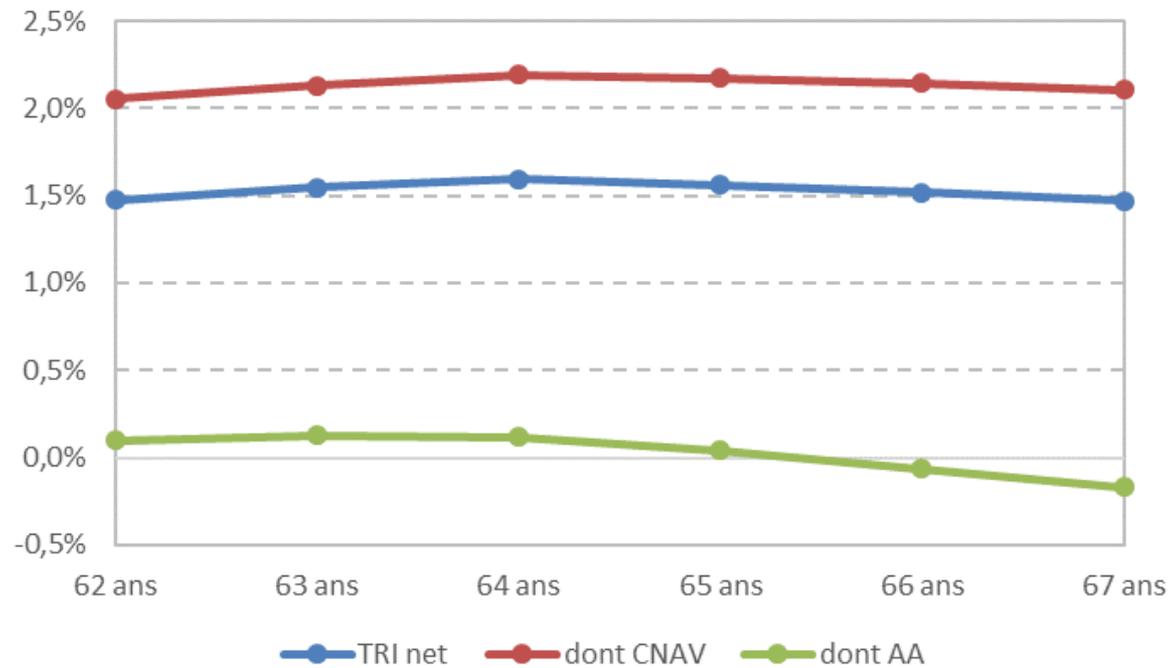
## Trois âges au regard de la retraite peuvent être distingués pour chaque individu

- L'âge d'ouverture des droits (AOD) qui correspond à l'âge à partir duquel l'individu peut liquider sa pension de retraite (commun à tous les individus d'une génération), **62 ans** ;
- L'âge du taux plein (propre à chaque individu d'une génération) qui dépend de la durée d'assurance de l'individu, **ici 64 ans** ;
- L'âge d'annulation de la décote, âge auquel la décote s'annule même si l'individu ne réunit pas la durée d'assurance nécessaire pour une retraite à taux plein (commune à tous les individus d'une génération), **67 ans** .

# Les écarts de TRI

# Des TRI croissants jusqu'à l'âge du taux plein puis en repli

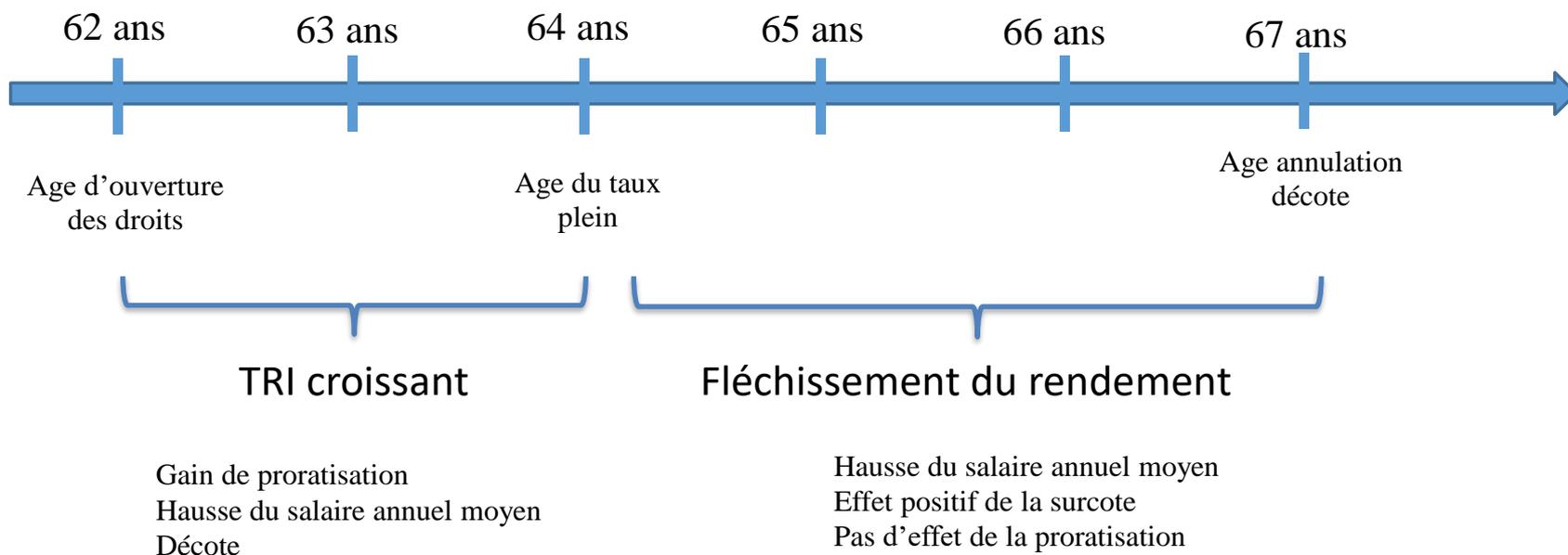
Taux de rendement interne net à différents âges de départ à la retraite pour un cas type de non-cadre commençant sa carrière à 21 ans



Source : calculs SG-COR.

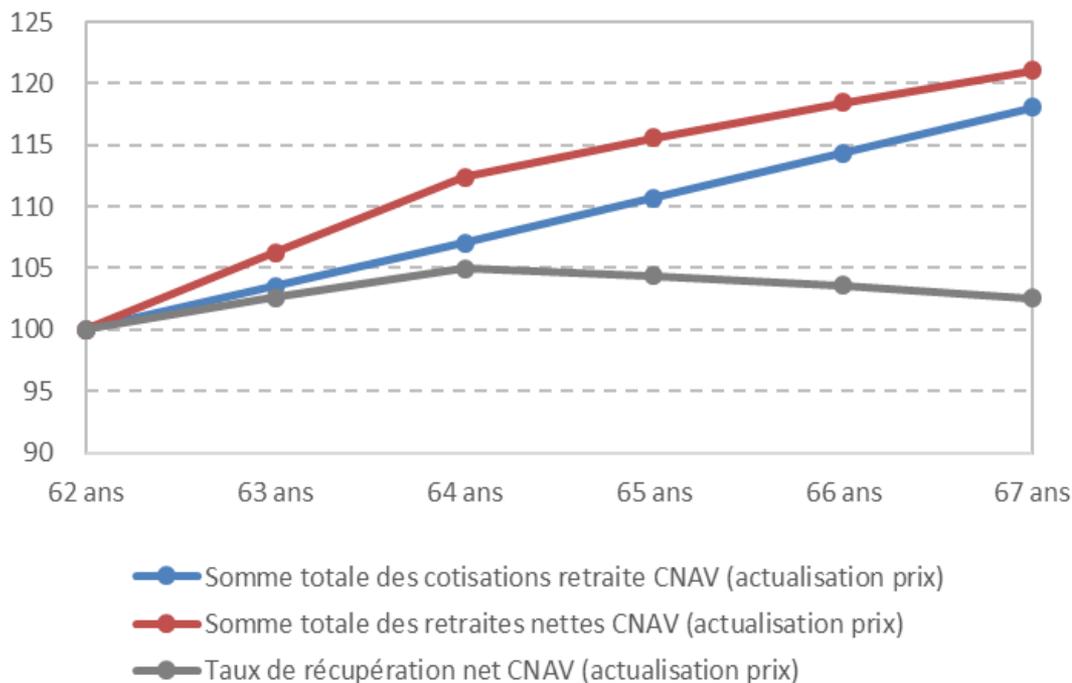
# Les mécanismes expliquant les écarts de TRI

# Mécanismes d'incitation au report de l'âge à la CNAV



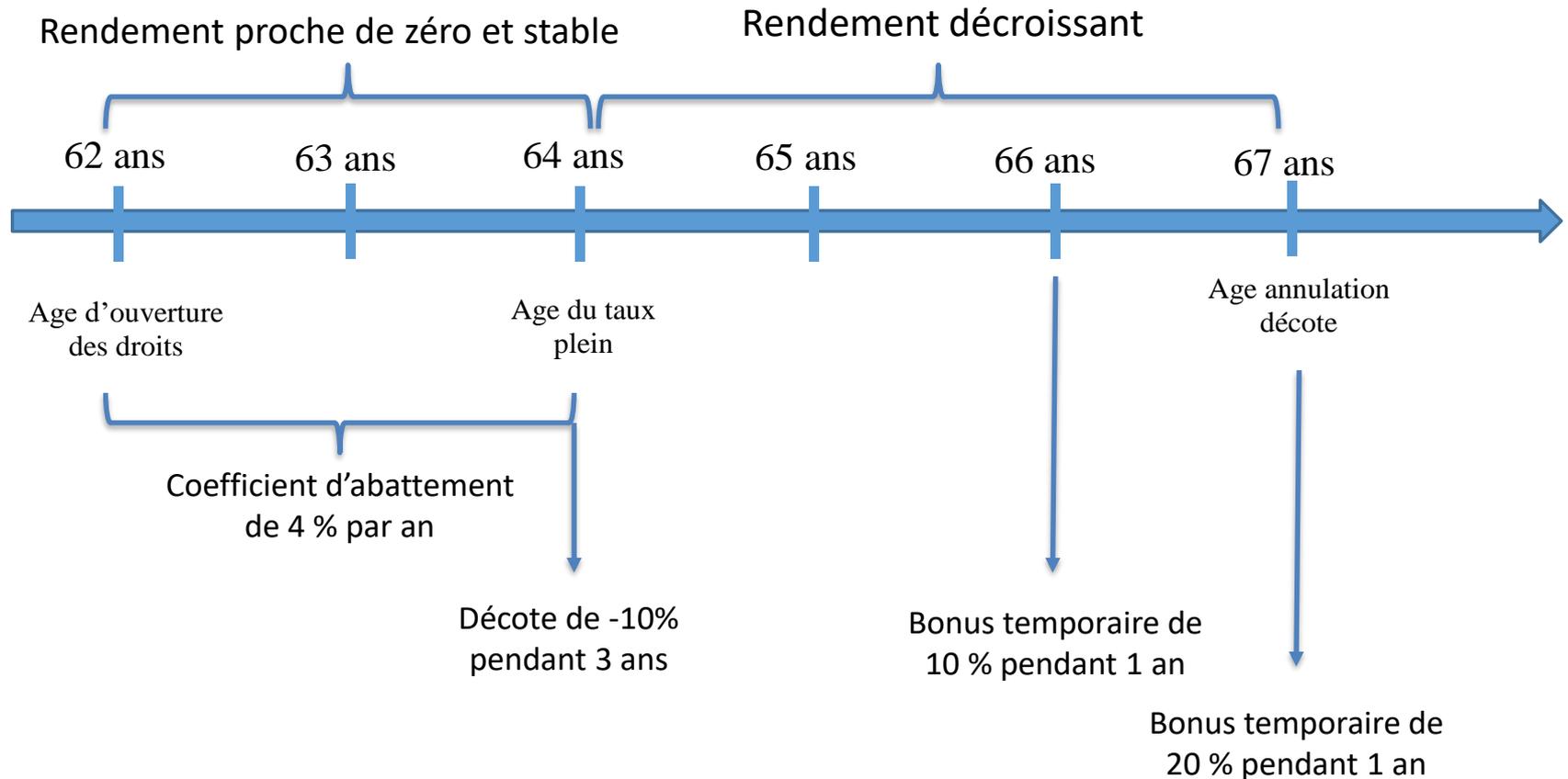
# Le rendement moindre est visible également avec le taux de récupération

Taux de récupération net CNAV à différents âges de liquidation pour un cas type de non-cadre commençant sa carrière à 21 ans



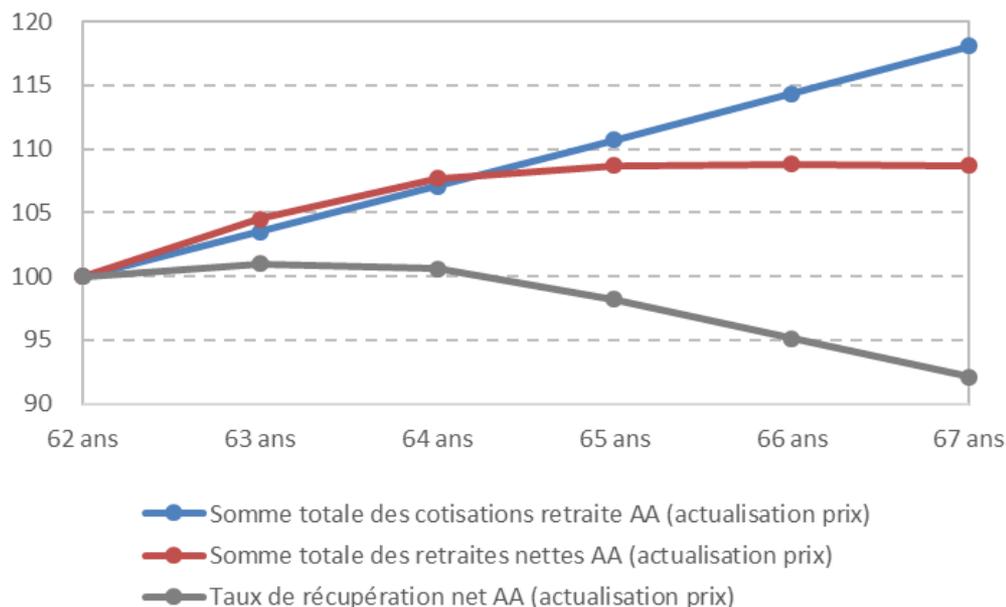
Source : calculs SG-COR.

# Mécanismes d'incitation au report de l'âge à l'AGIRC-ARRCO



# Une baisse du taux de récupération et du rendement au-delà de l'âge du taux plein

Taux de récupération net AA à différents âges de liquidation pour un cas type de non-cadre commençant sa carrière à 21 ans



Source : calculs SG-COR.

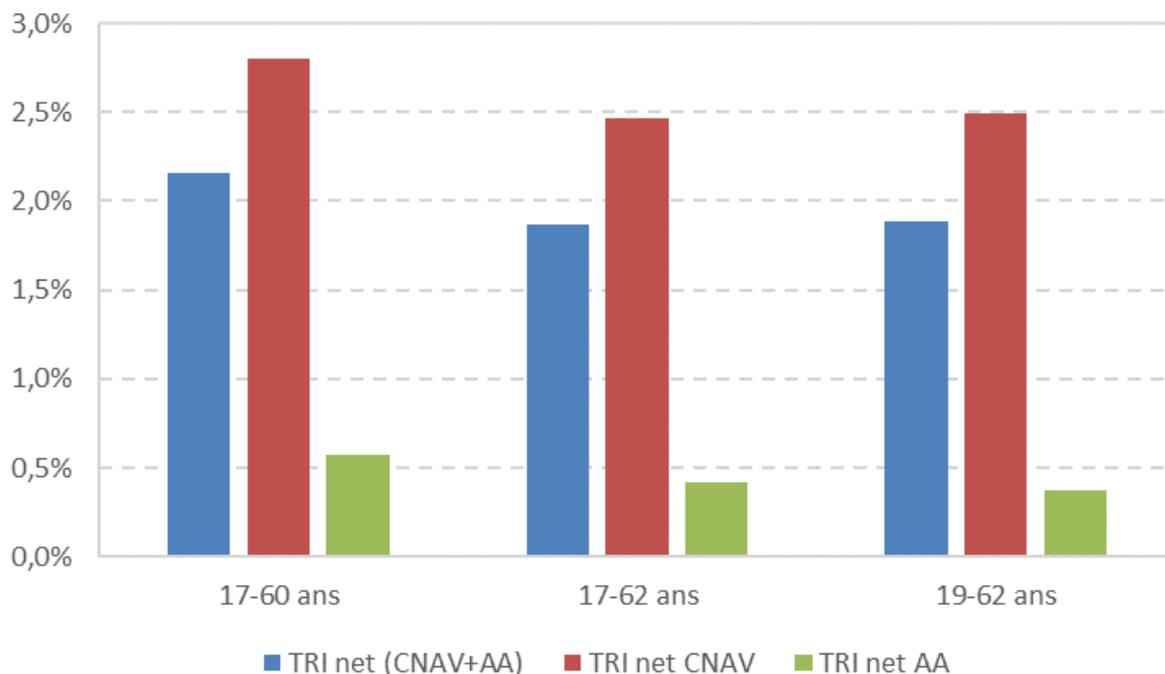
## Conclusion

- **Le départ au taux plein est une norme sociale mais aussi un optimum en termes de rendement financier.**
- **Le système n'est pas actuariellement neutre. Les personnes qui anticipent ou reportent leur âge de liquidation transfèrent de la richesse vers celles partant au taux plein.**
- **Cet écart limité à la neutralité actuarielle, est peu incitatif à la poursuite de l'activité.**
  - **Du fait du plafonnement du taux de proratisation, en dépit de la présence d'une surcote, le rendement est moindre à la CNAV au-delà de l'âge du taux plein.**
  - **La faiblesse des dispositifs d'incitation à la poursuite d'activité à l'AA (absence de surcote viagère) explique une part importante de l'écart à la neutralité actuarielle. Ce résultat est encore plus marqué pour le cas type du cadre (dont 60% de la retraite provient de l'AA contre 20-25% pour le non-cadre).**

# **Impact du dispositif « carrières longues » sur le rendement**

## L'âge du taux plein est également un optimum pour les bénéficiaires du dispositif « carrières longues »

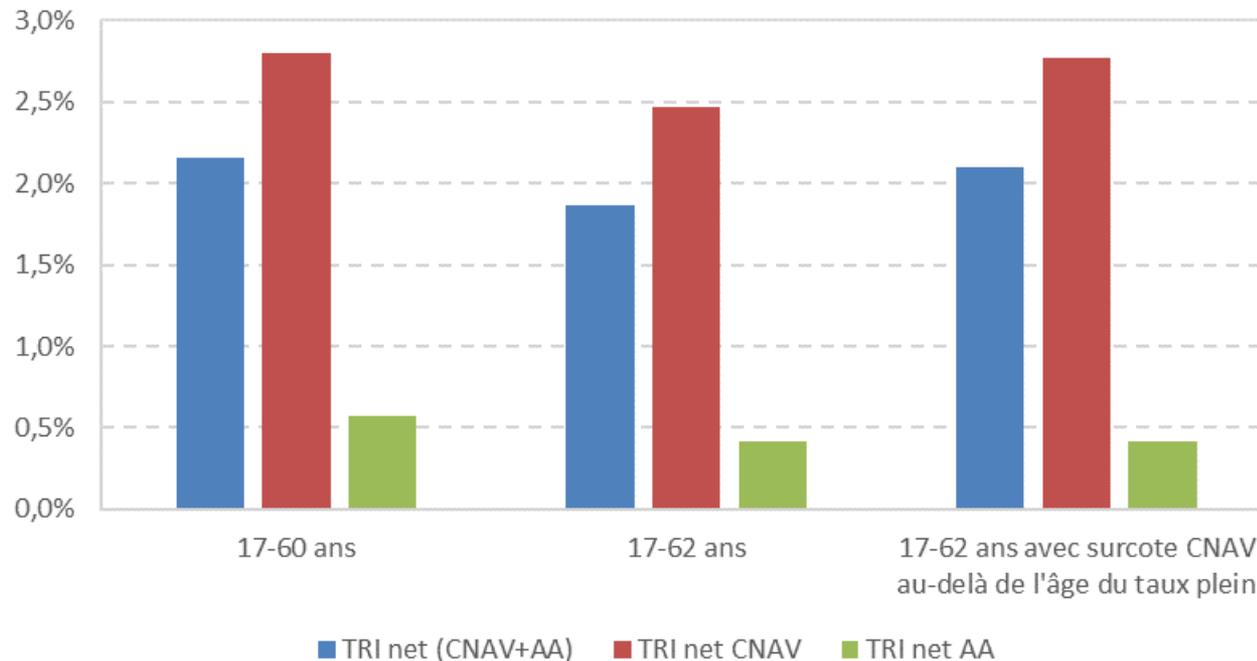
Taux de rendement interne selon les différents cas-types



Source : calculs SG-COR.

# La mise en place d'une surcote dès l'âge du taux plein permettrait de combler la perte de rendement.

Taux de rendement interne selon les différents cas-types



Source : calculs SG-COR.

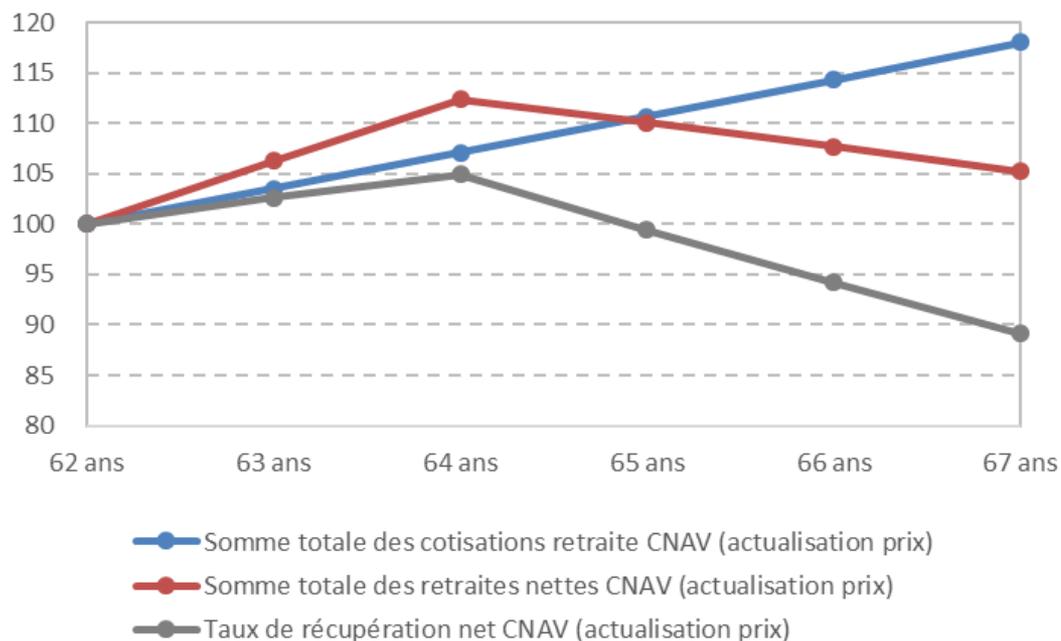


# Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR  
sur [www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr) et twitter [@COR\\_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)

## CNAV - Hypothèse d'absence de surcote

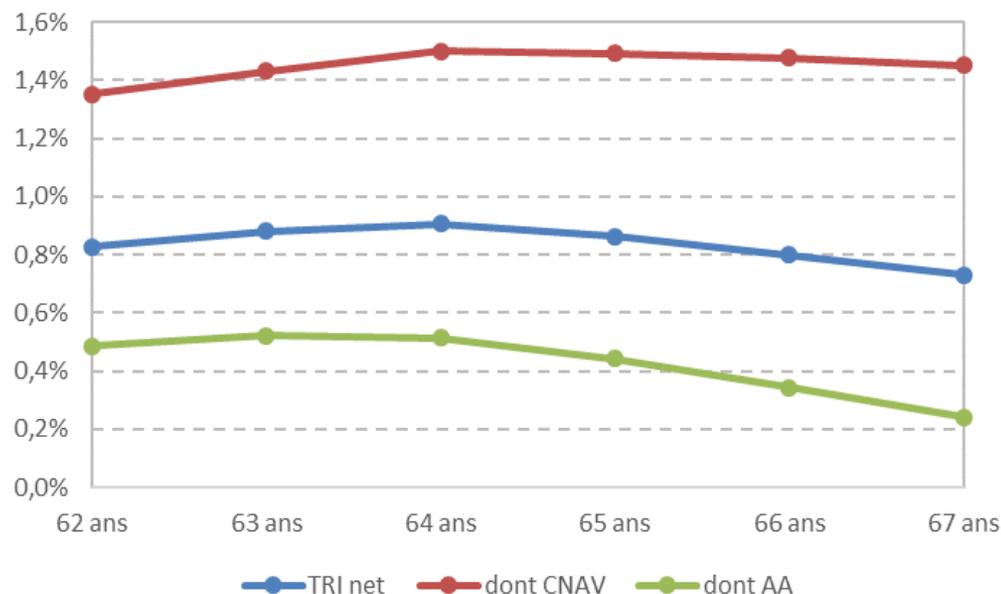
Taux de récupération net CNAV à différents âges de liquidation pour un cas type de non-cadre commençant sa carrière à 21 ans



Source : calculs SG-COR.

# Une baisse du rendement au-delà de l'âge du taux plein plus marquée chez les cadres

Taux de rendement interne net à différents âges de départ à la retraite pour un cas type de cadre commençant sa carrière à 21 ans



Source : calculs SG-COR.